

COMMUNIQUE DE PRESSE

114 M€ investis pour l'eau au 1^{er} trimestre 2017 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **114 millions d'euros** d'aides au cours de ce 1^{er} trimestre de l'année 2017 pour financer **1 826 projets pour économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole.**

Les chiffres-clés des investissements dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

- Ci-jointe l'infographie de la répartition des investissements

- Près de la moitié des aides (**54 M€**) est attribuée aux opérations **de lutte contre la pollution domestique et d'amélioration de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
 - 19 M€ pour les réseaux d'assainissement et 18 M€ pour le traitement des eaux usées, dont 5,6 M€ pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif,
 - 16 M€ pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable, dont 10 M€ pour la mise à niveau des équipements des communes rurales (réseaux notamment).
- Le quart des aides (**24 M€**) bénéficie à la **restauration des milieux aquatiques**, dont 8 M€ pour rétablir la continuité des cours d'eau, 7 M€ pour restaurer leur morphologie et 5 M€ pour la préservation des zones humides.
- **19 M€** d'aides vont à la gestion quantitative, avec 16 M€ consacrés aux économies d'eau par réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable.
- **La lutte contre les pollutions agricoles** reçoit **9 M€** de subvention pour soutenir les changements de pratiques des agriculteurs et réduire l'utilisation des phytosanitaires. Enfin, **3 M€** d'aide sont attribués à la **réduction de la pollution industrielle**.

Chaque année, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient des projets portés par les acteurs du territoire (les collectivités, le monde agricole, les industriels et les acteurs de l'eau). En 2016, 550 M€ ont été investis en faveur de l'eau. L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr
Agence Plus2Sens – Meryl Gilgenkrantz – 04 37 24 02 58 - meryl@plus2sens.com
Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com

Projets remarquables financés par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2017

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **114 millions d'euros** d'aides au cours de ce 1^{er} trimestre de l'année 2017 pour financer **1 826 projets** pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Des projets remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La commune de Marchaux (25) met en conformité ses rejets d'eaux usées et construit une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2 500 équivalents-habitants. Pour la réalisation de cet ouvrage et le réseau de raccordement depuis l'ancienne station obsolète, l'agence de l'eau attribue à la collectivité **une subvention de 682 K€**.

17 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté engagent sur leur territoire, dans le cadre d'opérations groupées, la réhabilitation de 542 dispositifs d'assainissement non collectif. L'agence de l'eau leur accorde une subvention d'un montant global de **1,8 M€** pour l'animation de la démarche et les travaux.

La communauté d'agglomération de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges (73) poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement défectueux du centre-ville. Démarrée en 2008, cette opération va permettre :

- d'éviter de polluer la nappe souterraine, principale ressource en eau potable de l'agglomération,
- d'améliorer les performances du système d'assainissement de l'agglomération et de réduire les rejets polluants au lac du Bourget, via La Leysse, par temps de pluie.

Pour cette tranche de travaux, qui concerne 580 mètres de tuyaux, l'agence de l'eau accorde à la collectivité **une subvention de 324 K€**. Depuis le début du projet, près de 4 km de réseaux ont été réhabilités avec une aide de **2 M€** de l'agence de l'eau.

La commune de Sermano (2B) met en conformité le système d'assainissement du village. Elle va supprimer les rejets directs d'eaux usées au milieu et construire une station d'épuration d'une capacité de 125 équivalents-habitants, de type filtres plantés de roseaux. Préalablement, elle doit améliorer la collecte des effluents et créer un collecteur jusqu'à l'ouvrage de traitement. La commune reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **128 K€**.

La commune de Prato Di Giovellina (2B) met en conformité son système d'assainissement. Elle va réhabiliter une partie des réseaux de collecte des effluents, remplacer sa station d'épuration vétuste par un nouvel ouvrage de type filtres plantés de roseaux (capacité de 200 équivalents-habitants) et réaliser le collecteur de transfert depuis l'ancienne station jusqu'au nouveau site de traitement. Ces travaux vont améliorer la qualité des eaux du ruisseau de Vignola dans le bassin du Golo. L'agence de l'eau attribue à la commune une subvention de **109 K€**.

La ville d'Antibes (06) va améliorer sensiblement le fonctionnement de son système d'assainissement lors des épisodes pluvieux et augmenter notamment la capacité de traitement de sa station d'épuration de 172 000 à 245 000 équivalents-habitants. Ces travaux, qui permettront de réduire les déversements au milieu naturel d'eaux usées non traitées, sont inscrits au contrat d'agglomération conclu en 2016 avec Antibes et Biot. Ils bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau de **4,4 M€**.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon (84-30) va remplacer 1,2 km de canalisations et améliorer ainsi le fonctionnement par temps de pluie du système d'assainissement du Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées (SITTEU), sur lequel sont raccordées les communes de Vedène et d'Entraigues-sur-Sorgues, en supprimant des déversements dans le milieu naturel d'eaux usées non traitées. Ces travaux, inscrits au contrat d'agglomération signé entre l'agence de l'eau et la collectivité pour les années 2017 et 2018, bénéficient d'une subvention de l'agence de **388 K€**.

2. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

La fromagerie P.F.C.E. située à Lavernay (25) déconnecte ses effluents de la station d'épuration communale et construit son propre dispositif de traitement biologique. Cette opération, complétée par une nouvelle unité de traitement pour les eaux usées de la commune, permet de mettre en conformité les rejets dans le ruisseau de Recologne. La fromagerie reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 293 K€**.

3. Pour restaurer les cours d'eau et lutter contre les inondations

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (25) poursuit la préservation et la restauration du fonctionnement hydrologique de 60 tourbières du massif jurassien, représentant plus de 600 hectares. Pour cette 4^{ème} tranche annuelle, qui comprend les travaux de restauration des tourbières, mais également les études et acquisitions foncières préalables, l'élaboration de plans de gestion et le suivi de l'efficacité des travaux, le CEN de Franche-Comté reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 750 K€**.

Le syndicat des rivières Brévenne - Turdine (SYRIBT - 69) supprime un seuil sur la Turdine dans le centre historique de l'Arbresle et reprofile le lit de la rivière sur 380 mètres. Ce projet permet de laisser circuler librement les poissons et les sédiments sur 5,6 km de cours d'eau (1,6 km sur la Turdine et 4 km sur la Brévenne). Par ailleurs, l'abaissement de la ligne d'eau jusqu'à 80 cm pour une crue vingtennale sur la place Sapéon va réduire les risques d'inondation de ce secteur. Pour ces travaux, le syndicat reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 778 K€**.

Le syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (26) restaure la Saleine sur 600 mètres à Crest et protège de l'inondation le quartier de la Condamine. Les digues en rive gauche sont supprimées pour élargir le lit moyen de la rivière de 3 à 4 mètres et permettre le passage de la crue centennale sans débordement. Par ailleurs, un lit d'étiage est aménagé et la digue en rive droite retalutée. L'agence de l'eau attribue au syndicat **une subvention de 848 K€**.

Le syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune (13) reprofile et renature les berges de l'Huveaune dans sa traversée d'Auriol et déplace un méandre en supprimant les murs existants. Il redonnera à la rivière un fonctionnement plus naturel et réduira les risques d'inondations. Cette opération bénéficie d'une subvention de l'agence de **794 K€**, dans le cadre de l'appel à projets « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations ».

La communauté de communes du Pays des Ecrins (05) permet au Gyr de retrouver de la mobilité sur la commune de Pelvoux. Elle va élargir le lit de la rivière en reculant les berges et en déplaçant la piste de ski de fond ainsi que les réseaux d'eaux usées présents dans le cours d'eau. Ces travaux, inscrits dans le plan de gestion des sédiments du bassin de la Gyronde, bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau de **860 K€**.

Le syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (04) restaure la circulation des sédiments de la Bléone en supprimant le seuil du pont des Chemins de Fer de Provence. Les travaux comportent également la reprise des fondations des digues existantes au niveau de la ville de Digne et réduisent les risques d'inondation du centre-ville. L'agence de l'eau alloue au syndicat une aide de **2,5 M€**.

4. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Gardies (30) réduit de moitié les fuites sur son réseau, en réhabilitant 6 km de canalisations sur les communes de Saint Nazaire des Gardies et de Logrian Florian. Pour une économie d'environ 58 500 m³/an, l'agence de l'eau lui attribue une subvention de **0,9 M€**.

Le syndicat intercommunal de distribution des eaux Grand'Combiennne (30) prévoit sur 2017 de réparer 4,5 km de canalisations, soit un gain pour la nappe d'environ 41 000 m³/an. L'agence de l'eau lui octroie une aide de **1,6 M€**.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Domessargues (30) engage la première tranche du programme de réhabilitation de ses réseaux, sur 4,5 km. Il réduit ses prélèvements d'eau annuels dans la nappe de plus de 40 000 m³ et reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1,4 M€**.

La commune de Saint Jean du Gard (30) réalise la deuxième tranche de travaux d'amélioration de son réseau d'eau potable vétuste et économise environ 36 000 m³ d'eau/an. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **1,4 M€**.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Avène (30), principal préleveur pour l'alimentation en eau potable du bassin versant des Gardons, dont la ville d'Alès, améliore le rendement de son réseau et réhabilite près de 8 km de canalisations fuyardes. Ces travaux permettent un gain pour la nappe de l'ordre de 30 000 m³/an et bénéficient d'une subvention de l'agence de l'eau de **1,1 M€**.

La commune de Vienne (38) réhabilite sa principale canalisation d'eau potable, implantée dans le lit moyen de la Gère et vulnérable aux casses. Les travaux permettront une **économie de 1,27 million de m³ par an** sur des prélèvements effectués dans le territoire des 4 Vallées du Bas Dauphiné, déficitaire en eau. Au total, 90% du linéaire de la conduite (5,4 km) seront renouvelés.

La commune bénéficie pour ce projet d'une subvention globale de l'agence de l'eau de **5,7 M€**.

La commune de Canale-Di-Verde (2B) engage les travaux de protection des captages E Piannelle et Strappataciu, pose des compteurs pour mesurer les prélèvements sur ces sources et remplace 2 km de canalisations les plus fuyardes. L'agence de l'eau lui alloue une subvention de **155 K€**.

La commune de Digne-Les-Bains (04) poursuit la réduction des fuites sur son réseau d'eau potable. Elle va réparer 4,8 km de canalisations et redonne à la nappe de la Bléone, déficitaire en eau sur ce secteur, près de 291 000 m³/an. La subvention accordée par l'agence de l'eau à la commune est de **820 K€**.

La Ville de Toulon (83) répare les principales fuites sur 10 km de son réseau d'eau potable avec pour objectif d'économiser environ 183 500 m³/an. Elle contribue à rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau dans le bassin versant Issole/Caramy, objet du contrat de territoire 2016-2018 de l'aire toulonnaise, conclu entre l'ensemble des collectivités, l'agence de l'eau et l'Etat. Ces travaux bénéficient d'une subvention de **2,6 M€** de l'agence de l'eau, versée à la Compagnie des Eaux et de l'ozone, gestionnaire du réseau d'eau de la ville et maître d'ouvrage des travaux.

5. Pour améliorer la connaissance du milieu marin

La station de recherches océanographiques et sous-marines (STARESO), située à l'extrémité du cap de la Revellata, réalise les études et suivis de la baie de Calvi, désignée « site atelier » dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). Ces études participent à l'amélioration de la connaissance des phénomènes régissant la Méditerranée, y compris ceux engendrés par le changement climatique. Pour le programme 2017, qui comporte des mesures de l'état du milieu (hydrologie, physicochimie, faune, plancton, herbier de posidonies, bilans de CO₂, ...) et la caractérisation des pressions anthropiques, la STARESO reçoit une aide de l'agence de l'eau de **194 K€**.

6. Pour soutenir le développement de la coopération internationale

La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale – SCP (13) et l'Organisation Non Gouvernementale « Action Contre la Faim » - ACF (75) s'engagent dans des actions d'urgence pour pallier la destruction des infrastructures d'eau et d'assainissement de la partie ouest de l'île d'Haïti, ravagée par le cyclone Matthew, en octobre 2016. L'agence de l'eau attribue :

- **à la SCP une subvention de 50 K€** pour le déploiement dans des dispensaires, de l'unité de potabilisation des eaux « PROVIDENCE », développée par la société,
- **à ACF une subvention de 100 K€** pour la remise en service des systèmes d'alimentation en eau potable, de l'assainissement de proximité et la distribution de kits d'urgence.

La totalité des aides mobilisées par les six agences de l'eau pour ce sinistre s'élèvent à 650 K€.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2Sens – Meryl Gilgenkrantz – 04 37 24 02 58 - meryl@plus2sens.com

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com